

**COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX**  
(Côtes d'Armor)

**ARRETE MUNICIPAL n° 16/PSH 22**

**Portant sur la modification de la circulation et du stationnement Place du Centre et au droit des n°1 et 3 Place du Centre à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, à compter du mardi 02 février 2016 jusqu'au vendredi 05 février 2016 inclus à l'occasion des travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales et du renouvellement du réseau d'eaux usées.**

Nous, Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX,

- VU Le Code de la Route,
- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU La demande de l'entreprise EUROVIA.

**Considérant que par mesure de sécurité, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits Place du Centre et au droit des n°1 et 3 Place du Centre à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, à compter du mardi 02 février 2016 jusqu'au vendredi 05 février 2016 inclus à l'occasion des travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales et du renouvellement du réseau d'eaux usées.**

**ARRETONS**

**ARTICLE 1 :** La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits Place du Centre et au droit des n°1 et 3 Place du Centre à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, à compter du mardi 02 février 2016 jusqu'au vendredi 05 février 2016 inclus à l'occasion des travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales et du renouvellement du réseau d'eaux usées.

**ARTICLE 2 :** Une déviation sera instaurée et mise en place par l'entreprise effectuant les travaux (par la rue du Centre pour les riverains) à compter du mardi 02 février 2016 jusqu'au vendredi 05 février 2016 inclus. Facilité d'accès sera donnée aux riverains pour accéder à leur domicile.

**ARTICLE 3 :** Une déviation de la rue de la Fontaine sera instaurée et mise en place par l'entreprise effectuant les travaux (par la rue des banches) à compter du mardi 02 février 2016 jusqu'au vendredi 05 février 2016 inclus.

**ARTICLE 4:** Des containers d'ordures ménagères seront mis en place par les services techniques au carrefour rue de la Fontaine/rue des Banches et au carrefour rue place du centre/rue des Banches.

**ARTICLE 5:** Une zone de stockage des matériaux sera mise à disposition sur le parking du Quai Robert Richet en face de la Capitainerie. Un dispositif de protection et de sécurité sera mis en place par l'entreprise effectuant les travaux.

**ARTICLE 6:** Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la mise en fourrière des véhicules peut être prescrite, au sens de l'article R417.10 du code de la route.

**ARTICLE 7:** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

**ARTICLE 8:** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie d'Etables sur Mer, le SDIS, Monsieur le Chef de corps des pompiers de Saint-Quay-Portrieux, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 28 Janvier 2016.

Le Maire,  
Thierry SIMELIERE.

## Place du Centre

### travaux renouvellement réseau EU

### et extension réseau EP

Circulation et stationnement interdits

du 02/02 au 05/02/16 inclus

— Route barrée

→ Déviation

▨ Zone travaux (barrée et stationnement interdit)

○ Containers ordures ménagères

